



Le Courrier des domaines

Belgique -
Belgique
P.P. 5360
HAMOIS
BC 1792

Trimestriel n°9 **Septembre 2004**

Editeur Responsable : Fabien Lardinois - 96, rue de Monin - 5362 Achet
Bureau de dépôt : Hamois, agrégation n° P 202144

Editorial :

" On veut des choses simples "

Depuis quelques mois, on entend parler de campings qui ferment ou dans telle commune, il y a 10 résidents en moins, ailleurs il n'en reste plus que autant. Courage ! On doit être dans le bon ! Ca diminue ! Encore un petit effort !

Les membres de l'atelier logement à LST, lorsqu'ils lisent des choses pareilles, pensent aux personnes, à ce qu'elles sont devenues, à leur nouveau logement, à l'effort dont il a parfois fallu faire preuve pour vivre le changement, à l'endroit qu'ils quittent, à leur adaptation ailleurs...

Nous, on voudrait entendre des choses simples. Puisqu'on veut un logement décent pour tous, on voudrait entendre qu'autant de personnes ont été bien relogées, que dans leur vie c'est un pas supplémentaire pour vivre mieux, qu'il y a ainsi moins de stress dans leur vie.

L'équipe du Courrier

Sommaire

Editorial : On veut des choses simples	p. 1
Changer de logement...	p. 2
Démocratie participative	
ADeLs - Décès	p. 3
Bon anniversaire !	p. 4

Changer de logement...

Lors de la dernière rencontre de l'atelier logement, nous avons partagé sur ce que le fait de changer de logement impliquait comme autres changements dans notre vie, dans nos relations avec les autres. Voici quelques témoignages.

"Quand nous habitons en caravane, au camping, personne ne venait nous voir. Aujourd'hui, nous faisons le lien. Depuis que nous habitons dans un logement comme tout le monde, d'anciens amis reviennent, les enfants aussi..."

" Dans les années 80, nous habitons sur un terrain, La Bosse, à Denée d'abord en caravanes puis en chalet avec les familles des frères et des sœurs. Nous vivions ensemble. Nous survivions en solidarité. Le jour où j'ai accepté des mains du notaire les clés de la maison, j'ai accepté qu'on se sépare, qu'on devienne distants les uns des autres. Aujourd'hui je ne vois plus personne."

Mme X louait un logement au CPAS de sa commune. Elle doit le quitter pour cause d'insalubrité (humidité ascensionnelle). Elle est prioritaire pour obtenir un logement social dans une autre commune. Elle déménage. OK elle a aujourd'hui un logement décent. Mais dans cette nouvelle commune, elle se retrouve seule et elle vit mal cette réalité parce qu'elle a laissé tout son réseau de relations dans l'autre commune.

On veut juste dire que c'est difficile de trouver un logement qui convient. Ici on ne rapproche que deux paramètres : la qualité du logement et être inscrit dans un réseau de relations. Si l'on ajoute la mobilité, la proximité des écoles...!

Démocratie participative

Dans la logique du plan HP, les autorités wallonnes ont voulu susciter dans les communes où il y a des résidents permanents une concertation locale où différents acteurs sont représentés et participent à la discussion

et à la recherche de solutions : la Région Wallonne, la commune, les acteurs au niveau du logement et un résident permanent représentant les habitants d'un camping ou d'un domaine.

Le bon sens voudrait que les habitants d'un camping ou d'un domaine choisissent eux-mêmes une personne qui les représente dans la concertation.

Loin de nous l'idée de dire que ça se passe partout comme ça. Nous avons eu un contact avec des résidents qui nous ont dit que le bourgmestre avait choisi lui-même le représentant des habitants. Il s'agit d'une personne qui a bien les moyens et un beau chalet et qui ne sera pas inquiétée dans le cadre du plan. Il ne représente pas vraiment les petites gens.

Les ADeLs

Dans le cadre du plan Habitat Permanent (Guide des aides aux personnes habitant dans un équipement touristique), on peut bénéficier d'une allocation pour payer le déménagement et le loyer à certaines conditions. N'oublions pas ce qui suit. Le courrier du ministère est suffisamment clair et écrit en grands caractères :

" L'allocation du loyer vous est accordée uniquement pour l'occupation du logement actuel. Vous perdrez cette allocation si vous déménagez, sauf si le déménagement résulte de motifs indépendants de votre volonté; vous devrez en outre **rembourser les allocations perçues si vous quittez le logement actuel sans en aviser la Division du logement."**

Décès

René, dit l'Indien, vivait avec Bougie dans un chalet au domaine des Marcassins à Neffe, près de Bastogne. Il est décédé courant du mois de juillet. Beaucoup d'entre nous l'ont connu lorsqu'il vivait dans les campings de l'Ourthe-Amblève. Nous présentons nos sincères condoléances à Bougie.

Bon anniversaire !

On va fêter les 10 ans du Rapport Général sur la Pauvreté. A cette occasion, différentes manifestations auront lieu dans le pays. LST a choisi, lors du 17 octobre, journée mondiale du refus de la misère, de remettre ce rapport en avant (pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter). "Résistons à l'enterrement de la lutte contre la pauvreté"

Ce rapport est différent de tant d'autres commandés à des universités. Le gouvernement Dehaene l'a demandé en 1992 dans le cadre de mesures pour une société solidaire. Il est le fruit d'un dialogue entre les personnes qui vivent la pauvreté et les professionnels qui sont confrontés à l'exclusion et à la pauvreté. De nombreux militants de LST se sont mobilisés et ont participé aux différents groupes de travail sur l'accès aux droits humains fondamentaux : la famille, la sécurité d'existence, le logement...

Par rapport à notre préoccupation du logement des plus pauvres, certains passages restent d'une étonnante actualité et nous allons retravailler ces sujets en groupe en comparant 1994 et 2004 :

"Le fait d'avoir ou non un logement digne de ce nom est directement lié au revenu (notamment la source et la nature du revenu et donc au travail), à la sécurité et à la protection, à l'intégration et à l'isolement, à l'exclusion et au respect, à l'impuissance ou à la maîtrise du droit et des législations". (p. 205)

" La quasi-totalité des énergies semble consacrée à gérer l'urgence (maisons d'accueil, centres d'hébergement) sans qu'on ne reconnaisse que ceux qui sont rejetés dans des situations marginales de logement, sans abri, mal logés, expulsés, sont d'abord des victimes de la faiblesse de l'action des pouvoirs publics pour encadrer les prix, les loyers des logements, premier pas nécessaire pour assurer une sécurité d'habitat à ceux qui connaissent la pauvreté et la précarité." (p. 207)

"L'existence d'un circuit marginal du logement est la conséquence du dysfonctionnement et des déficiences du marché du logement, que ce soit au niveau des habitations privées ou des logements sociaux. La première priorité est que le marché normal du logement soit accessible à tous." (p. 209)